



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 18 novembre 2014 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

**Est aussi présente :**

Madame Sandra Bélisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant aucun contribuable et présente l'ordre du jour qui suit :

**000 Ouverture de la séance**

0.1 Adoption de l'ordre du jour

**1.0 Administration générale**

- 1.1 Dépôt du rapport du maire 2014
- 1.2 Avis de motion – (Règlement établissant le taux de taxe foncière, modalités de paiement des taxes foncières, taxes de services et des compensations).

**2.0 Période de questions**

**3.0 Fermeture de la séance**

**2014-11-965**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 18 novembre 2014 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Sandra Bélisle

**ADOPTÉE**

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

Il y a eu dépôt du rapport du maire 2014 CONFORMÉMENT l'article 955 du code municipal du Québec exige que le maire fasse rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil municipal tenue au moins quatre semaines avant l'adoption du budget annuel.



**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2014-036 POUR L'ÉTABLISSEMENT DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE, MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES, DES TAXES DE SERVICES ET DES CONDITIONS DE PERCEPTION**

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR LE CONSEILLER FERNAND GAGNON QU'À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL LE 1 DÉCEMBRE 2014, CE CONSEIL ADOPTERA LE RÈGLEMENT 2014-036 FIXANT LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE, LA TARIFICATION DES SERVICES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015.

**PÉRIODE DE QUESTIONS** : Aucune

**2014-11-966  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 18 novembre 2014 soit close à 19h15.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Sandra Bélisle  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Sandra Bélisle, Directrice générale de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 18 novembre 2014.

*Sandra Bélisle*

---

Sandra Bélisle,  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière